



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question orale n° 1242

Texte de la question

M. Jean-Claude Decagny attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la réforme des aides personnelles au logement. Cette réforme, actuellement en cours de négociation, vise à unifier l'ensemble des aides existantes pour former un seul système qui comporterait deux principes de base : l'installation d'un barème unique et la modification du mode de calcul des ressources des familles. Concernant ce dernier point, l'une des mesures proposées consisterait à supprimer l'abattement de 30 % dans le calcul des revenus des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans. Si l'ensemble de cette réforme ne doit pas concerner les bénéficiaires actuels des aides personnelles au logement, mais seulement les personnes qui en feront la demande, on peut craindre que la suppression de cet abattement n'entraîne une diminution du nombre d'allocataires parmi les personnes âgées, dont la situation, déjà souvent précaire, serait aggravée par l'absence d'APL. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser le contenu exact de cette mesure ainsi que ses conséquences sur l'attribution des APL aux personnes de plus de soixante-cinq ans.

Données clés

Auteur : [M. Decagny Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1242

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 1996, page 8220

Réponse publiée le : 18 décembre 1996, page 8407

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996